

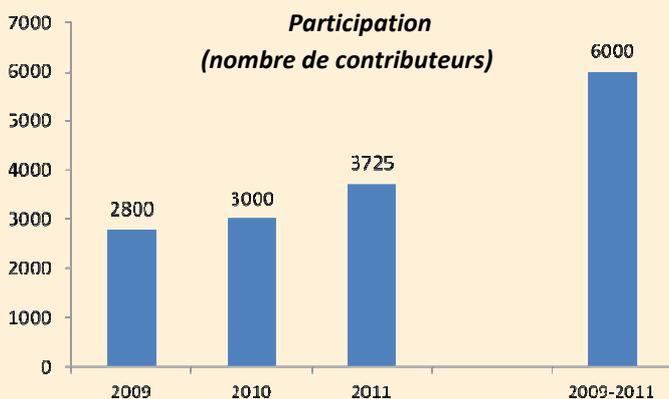


EDITORIAL

La dernière ligne droite

Au terme de ces 3 années consacrées aux inventaires atlas, les cartes de répartition des espèces et le tableau dressant le statut global de l'avifaune de France acquièrent progressivement leur image définitive. A l'aube de la dernière année de prospection, les premiers enseignements peuvent dès à présent être tirés et des résultats généraux esquissés.

Avec plus de 6 000 contributeurs déjà répertoriés et une participation toujours croissante, l'ampleur de l'adhésion et de l'engagement dans cet atlas est sans équivalent dans l'histoire des projets ornithologiques nationaux. La totalité des espèces nicheuses en France a été répertoriée au cours de ces 3 années. La restitution des inventaires (complets ou partiels) pour l'AONFM couvre à ce jour 97 % des départements et plus de 90 % des mailles. Parmi elles, 80 % comptent plus de 50 espèces nicheuses. Cependant, on constate que la moitié des espèces ont une répartition très réduite, occupant moins de 10 % du territoire national.



En décembre 2011, la plateforme de restitution des données et de visualisation des cartes de répartition de l'Atlas en hiver, complément de l'AONFM, ont été mises en place sur atlas-ornitho.fr. Les cartes de la Grande Aigrette, du Héron garde-bœufs, du Harle piette, ou celles d'un nombre croissant d'hivernants

transsahariens (Balbuzard pêcheur, Hirondelle rustique) témoignent des profondes modifications qu'ont connu les répartitions hivernales des espèces en France depuis le précédent atlas des oiseaux en hiver (1977-1981).



Nidal Issa

La seconde vie de l'AONFM

L'AONFM a comme finalité de contribuer pour la France, au nouvel atlas des oiseaux nicheurs en Europe (EBBA2) coordonné par l'EBCC. En relation et en interaction directe avec *Birds in Europe 3* et le rapportage sur la Directive Oiseaux, cet atlas formera la troisième pierre angulaire de l'actualisation des connaissances avifaunistiques sur lesquelles l'Union Européenne pourra se baser pour redéfinir ses priorités de conservation ornithologique.

Nidal ISSA (coordination nationale)

SOMMAIRE

Bilans d'étape 2009-2011.....	2
Analyses préliminaires.....	3
Evolution de la répartition.....	6
Mise en ligne de la plateforme atlas en hiver.....	7
Inventaires quantitatifs : à chaque groupe sa méthode.....	7
Evolution de la répartition en hiver.....	8
3ème recensement des Laridés hivernant en France.....	9



Restitution des inventaires

En décembre 2011, 93 départements ont fait l'objet d'une restitution totale (65 %) ou partielle (35 %) des prospections réalisées à partir de 2009 (fig. 1). Depuis la fin de 2010, 14 nouveaux départements ont intégré leurs données sur atlas-ornitho.fr (Ain, Ardèche, Cher, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Indre, Lozère, Nord, Pas-de-Calais, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Rhône, Savoie).

Tab. 1 : Nombre et pourcentage de mailles en fonction de la richesse spécifique par classe

Nb espèces	2009 - 2010		2009 - 2011	
	Nb mailles	%	Nb mailles	%
1 - 29	581	13	489	9
30 - 49	655	15	535	10
50 - 79	1 956	44	2 352	45
80 - 135	1 222	28	1 859	36
TOTAL	4 414		5235	

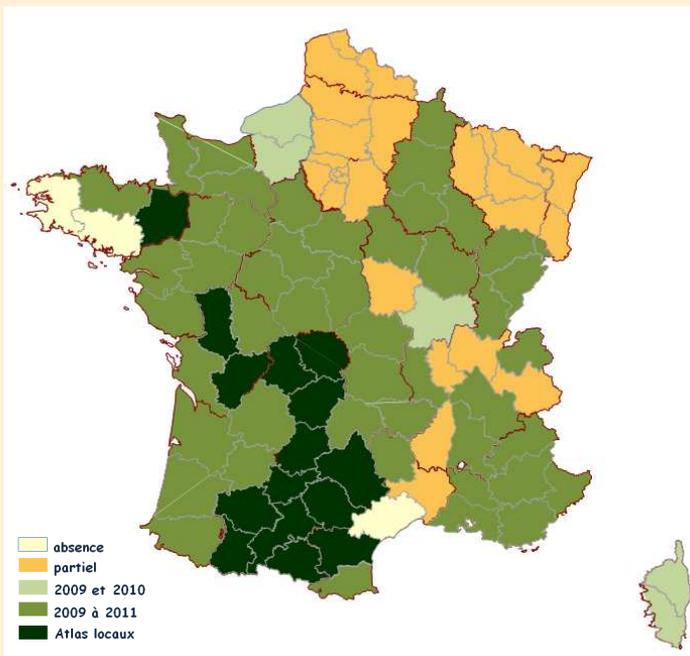


Fig. 1 : Bilan et état des lieux de la restitution sur atlas-ornitho des inventaires depuis 2009

A l'échelle des mailles, 90 % d'entre elles contiennent des observations, soit environ 5235 mailles, contre 75 % il y a un an.

La richesse spécifique des mailles a également augmenté de manière sensible entre fin 2010 et fin 2011 (tab. 1). La proportion de mailles contenant plus de 50 espèces nicheuses s'est accrue. Elle concerne 81 % des mailles (72 % en 2010), dont 36 % dépassent les 80 espèces (28 % en 2010). A l'opposé, la proportion de mailles contenant moins de 50 espèces décroît, passant de 28 % à 19 %. Cela témoigne d'un effort de prospection persistant en 2011 sur les mailles considérées comme incomplètes. 2012 devrait permettre de poursuivre ce travail d'enrichissement des mailles moyennement ou faiblement inventoriées, d'y rechercher les espèces encore manquantes et d'accroître l'indice des espèces dont le statut de nidification est possible ou probable.

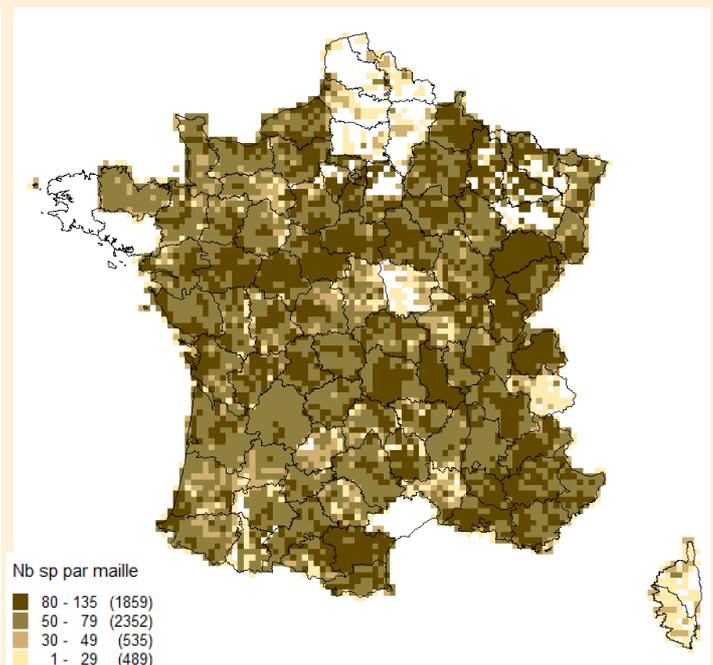


Fig. 2 : Richesse spécifique des espèces nicheuses par maille en décembre 2011

La répartition des classes de richesse spécifique par maille est globalement homogène à l'échelle nationale (fig. 2). Ce type de cartographie permet de visualiser et d'identifier les mailles et les zones où des prospections supplémentaires sont nécessaires et celles où l'accent peut préférentiellement être mis sur la recherche d'indices de reproduction élevés en raison d'une exhaustivité des inventaires déjà atteinte.

A ce stade, le rôle des coordinateurs régionaux et départementaux consiste à orienter les observateurs vers les mailles faiblement prospectées ou dépourvues de responsable, et à établir un listing d'espèces cibles manquantes et dont la présence est attendue dans la maille.

ANALYSES PRELIMINAIRES

Les espèces les plus notées

Les 10 espèces les plus fréquemment notées, en considérant le nombre de mailles où elles ont été mentionnées au cours des atlas successifs (1970-1975 ; 1985-1989 et 2009-2012), sont présentées dans le tab. 2. Les 4 premières du classement dans l'AONFM (Merle noir, Pinson des arbres, Fauvette à tête noire et Mésange charbonnière) sont les seules à figurer dans le top10 des 3 atlas. Des différences parfois importantes apparaissent cependant pour d'autres espèces mentionnées dans le top10 de l'AONFM comme le Pigeon ramier, le Pouillot véloce, la Buse variable et la Corneille noire. Celles-ci occupaient des positions nettement plus éloignées dans les précédents atlas.

La progression dans le rang des espèces ou leur déclassement, peuvent indiquer dans certains cas une augmentation ou une réduction de l'aire de répartition ou des effectifs de la population, qui influencent la probabilité de détection (plus une espèce est rare dans une maille et plus la probabilité de la détecter est faible).

Exemple : Le Pigeon ramier a progressé de manière continue dans le classement, passant du 28^{ème} et du 21^{ème} rang lors des deux précédents atlas, à la 5^{ème} position dans l'AONFM. Cela confirme dans ce cas une expansion géographique et un accroissement des populations démontrés par les suivis STOC (fig. 3).

En revanche, les variations faibles (ex : Mésange charbonnière) dans le classement n'indiquent pas obligatoirement une tendance d'évolution des effectifs.

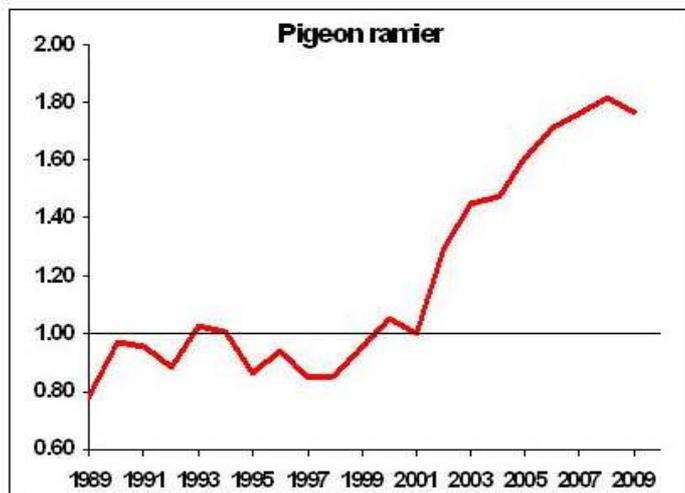


Fig. 3 : Tendance d'évolution des effectifs du Pigeon ramier en France d'après le STOC (<http://vigienature.mnhn.fr>)

Tab. 2 : Classement des 10 espèces les plus représentées lors des 3 atlas des oiseaux nicheurs de France

	AONFM (2009-2012)	ATLAS (1985-1989)	ATLAS (1970-1975)
1	Merle noir (6 / 1)	Fauvette à tête noire	Merle noir
2	Pinson des arbres (9 / 4)	Chardonneret élégant	Mésange charbonnière
3	Fauvette à tête noire (1 / 7)	Mésange charbonnière	Hirondelle de fenêtre
4	Mésange charbonnière (3 / 2)	Coucou gris	Pinson des arbres
5	Pigeon ramier (21 / 28)	Hirondelle de fenêtre	Hirondelle rustique
6	Pouillot véloce (22 / 19)	Merle noir	Chardonneret élégant
7	Buse variable (31 / 37)	Mésange bleue	Fauvette à tête noire
8	Corneille noire (18 / 14)	Faucon crécerelle	Moineau domestique
9	Troglodyte mignon (14 / 9)	Pinson des arbres	Troglodyte mignon
10	Mésange bleue (7 / 13)	Rougegorge familier	Coucou gris



Taux d'occupation

Les 307 espèces nicheuses répertoriées au cours des 3 premières années d'inventaires présentent des répartitions dont l'étendue est très variable. En l'absence d'une restitution complète des données, cette étendue est exprimée en taux d'occupation, pourcentage calculé à partir du nombre de mailles où l'espèce est mentionnée nicheuse par rapport au nombre total de mailles ayant fait l'objet d'une restitution des données (fig. 4).

Plus de la moitié des espèces (environ 60 %) présentent actuellement un taux d'occupation inférieur à 10 % (présence dans moins de 10% des mailles avec données). Ce pourcentage très

élevé indique qu'un nombre significatif d'espèces nicheuses en France sont des espèces dont la répartition est réduite ou très limitée. On peut y distinguer 4 catégories :

- les nicheurs occasionnels ou très rares (Sterne arctique, Roselin cramois, Guifette leucoptère...);
- les nicheurs coloniaux (Fou de Bassan, Mouette mélanocéphale, tous les puffins et goélands...);
- les nicheurs rares ou peu communs (Fuligule milouin et morillon, Chevalier guignette, Roussette turdoïde...);
- les nicheurs endémiques, en limite d'aire, ou liés à une zone biogéographique donnée (espèces méditerranéennes ou de haute montagne...).

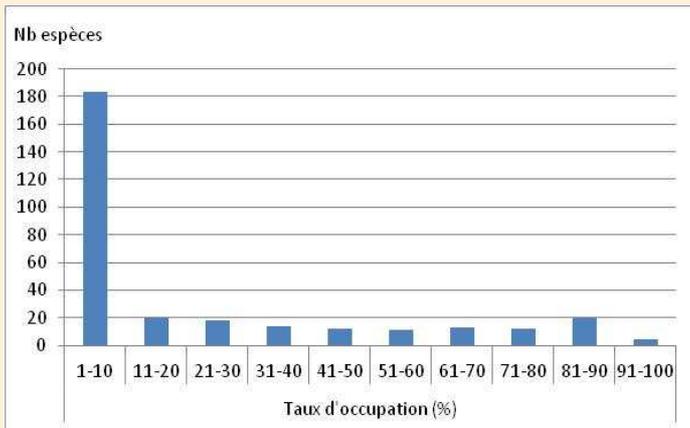


Fig. 4 : Taux d'occupation (TO) des espèces nicheuses en France métropolitaine

A l'opposé, moins de 10 % des espèces (soit 24 espèces) sont mentionnées dans plus de 80 % des mailles. Il s'agit exclusivement d'espèces considérées comme généralistes en terme d'habitat et très largement répandues à travers tout le territoire : Rougegorge familier, Chardonneret élégant, Tourterelle turque, Moineau domestique, espèces du Top10 (voir tab. 2).



Fig. 5 : Le Bruant fou est une espèce des affleurements rocheux dont la répartition en France couvre moins de 10 % du territoire métropolitain (photo : Fabrice Cahez).

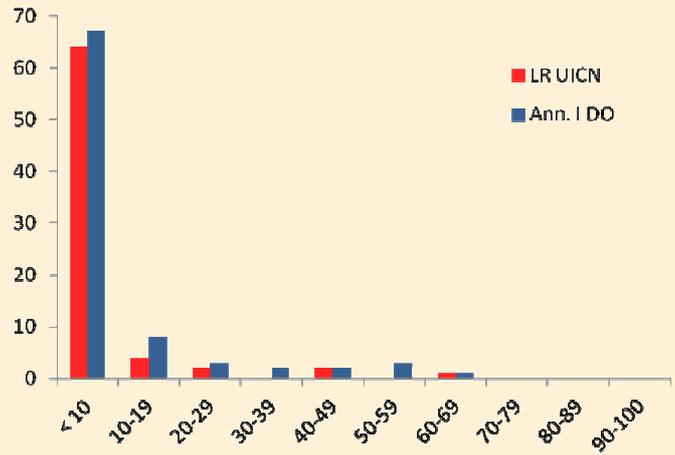


Fig. 6 : Taux d'occupation des espèces en Liste Rouge nationale et celles de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Le taux d'occupation des espèces menacées (liste rouge de l'UICN) ou celles dont la conservation est jugée comme prioritaire à l'échelle de l'Europe (annexe I de la Directive Oiseaux) est, pour la très grande majorité d'entre elles, inférieur à 10 % (fig. 6). Pour les espèces en Liste Rouge, 88 % (64 espèces) ont un TO inférieur à 10 % et une seule présente un TO supérieure à 50 % : la Linotte mélodieuse (69 %). Dans les tranches intermédiaires (20 % < TO < 50 %), on retrouve des espèces dont la répartition demeure large (Gobemouche gris) ou accusant une forte contraction d'aire (Milan royal, Pouillot siffleur, Bouvreuil pivoine).



Fig. 7 : Le Bouvreuil pivoine, espèce principalement forestière, connaît un déclin marqué en France. Autrefois largement répandu, il a fortement régressé dans plusieurs régions (photo : Gaëtan Delaloye).

Chez les espèces de l'annexe I, 78 % (67 espèces) présentent un TO inférieur à 10 % et seulement 4 un TO supérieur à 50 % : la Pie-grièche écorcheur, le Milan noir, la Bondrée apivore et le Pic noir.

Taille de population et aire de répartition

Une relation directe peut être établie entre la taille des populations, exprimée en nombre de couples nicheurs (d'après la base de données LPO des suivis nationaux), et l'aire de répartition, exprimée en taux d'occupation. La Figure 8 montre cette relation pour les 300 espèces nicheuses de France métropolitaine. Elle montre, d'une manière générale et assez logiquement, que plus la taille de population est élevée, plus le taux d'occupation est grand : La totalité des espèces dont la population est inférieure à 1000 couples a un TO inférieur à 10 % et la grande majorité des espèces dont la population est supérieure à 1 million de couples a un TO supérieur à 70 %.

Cependant, beaucoup d'espèces dont la population est forte de plusieurs milliers à plusieurs dizaines de milliers de couples présentent un TO inférieur à 10 %. Seule la Fauvette mélanocéphale excède le million de couples dans cette tranche inférieure.

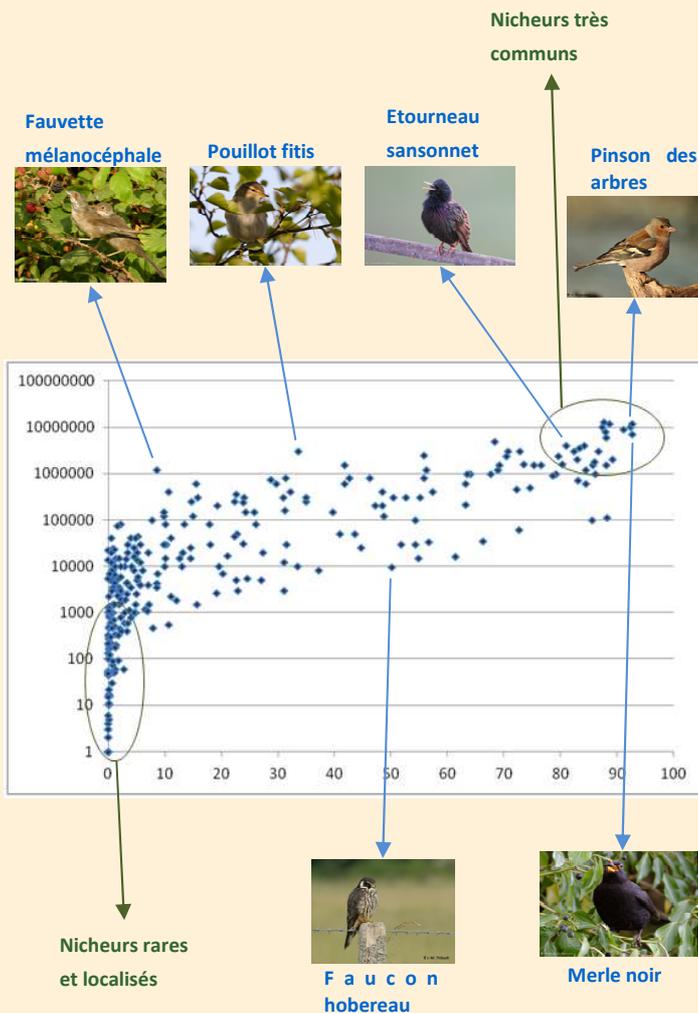


Fig. 8 : distribution des espèces nicheuses en France en fonction de la taille de population et du taux d'occupation

Evolution de la répartition

La réalisation d'atlas successifs permet de suivre l'évolution de la répartition des espèces au cours du temps. La fig. 9 montre cette évolution pour 270 espèces nicheuses régulières de France métropolitaine.

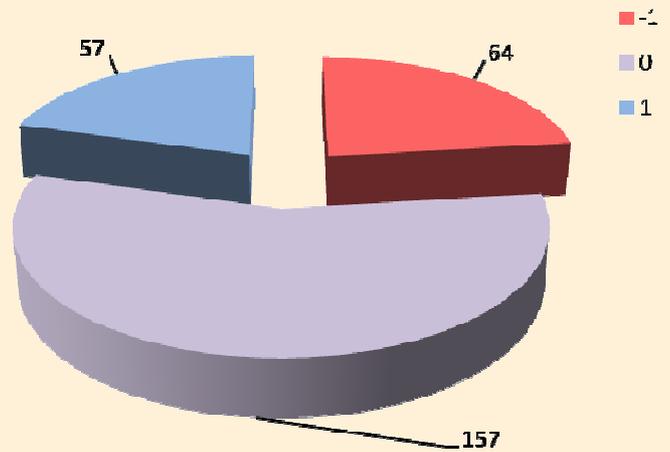


Fig. 9 : Evolution de la répartition de 278 espèces nicheuses en France métropolitaine (-1 : diminution, 0 : stabilité, 1 : augmentation)

- 57 % des espèces connaissent une stabilité de leur aire de répartition (0).
- 20 % des espèces connaissent une augmentation de leur aire de répartition (1).

Elle concerne des espèces ayant bénéficié d'une protection juridique (Héron cendré, Spatule blanche, Faucon pèlerin), d'actions de conservation (les vautours fauve, moine et percnoptère) ou d'évolution climatique favorable (Fauvette mélanocéphale, Cisticole des joncs).

- 23 % des espèces connaissent une contraction de leur aire de répartition (-1).

Cette baisse concerne toutes les catégories d'espèces : des espèces rares (Pie-grièche à poitrine rose, Marouette de Baillon...), des espèces à répartition euro-sibérienne (Hypolaïs icterine, Pouillot siffleur, Mésange boréale) ou d'altitude (Sizerin flammé, Tétraz lyre), des espèces coloniales (Sterne de Dougall, Guifette noire) ou des espèces communes (Rossignol philomèle, Fauvette des jardins).

EVOLUTION DE LA REPARTITION

Le Moineau friquet *Passer montanus*

Le Moineau friquet est largement réparti dans le Paléarctique. En France, l'espèce occupait, jusque dans les années 1990, la plus grande partie du territoire, à l'exception des pointes bretonne (Finistère) et normande (Manche), du Calvados et des zones de montagne. Cependant, depuis quelques années, l'espèce accuse une régression très importante, que l'on retrouve par ailleurs dans la plupart des autres pays d'Europe de l'Ouest. Elle a disparu ou fortement reculé dans bon nombre de régions : Bretagne, Normandie (Haute et Basse), Pays-de-la-Loire, région Centre, Ile-de-France, Bourgogne. Ailleurs, sa répartition se fragmente (Auvergne, Midi-Pyrénées, Aquitaine). Les résultats du programme STOC confirment le déclin significatif des populations, indiquant une chute des effectifs nationaux de 31 % depuis 2001 et de 51 % depuis 1989.

Figure 12

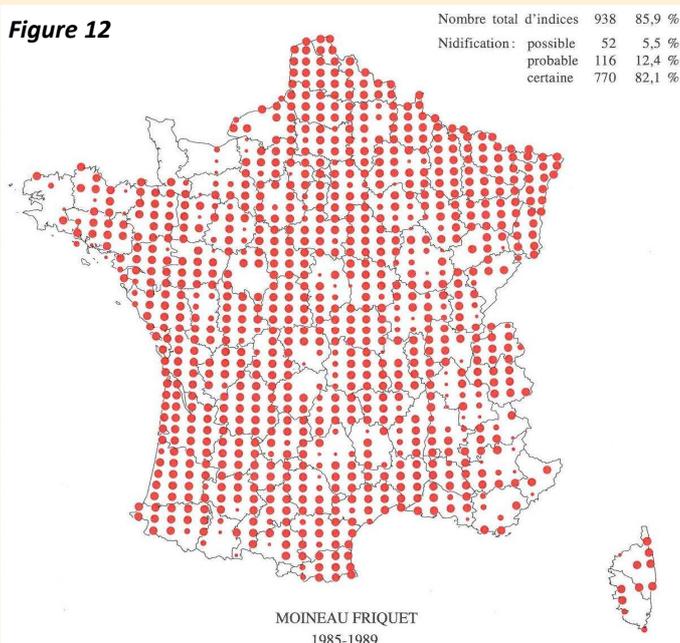


Figure 13

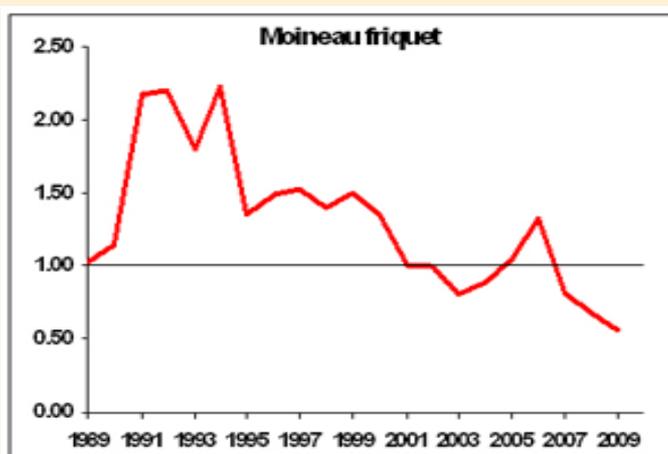
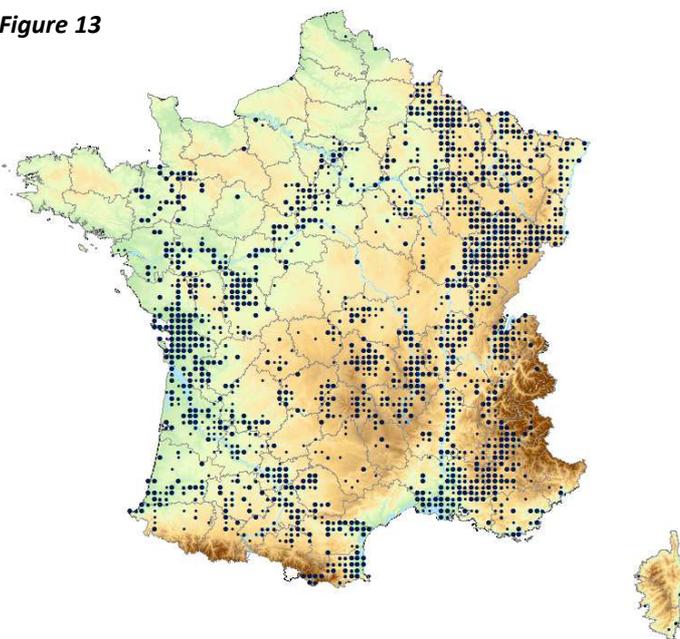


Fig. 12 : Répartition du Moineau friquet dans les années 1980 (Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France).

Fig. 13 : Répartition provisoire dans l'AONFM (2009-2012).

Fig. 14 : Tendence d'évolution du Moineau friquet en France d'après le STOC (<http://vigienature.mnhn.fr>)

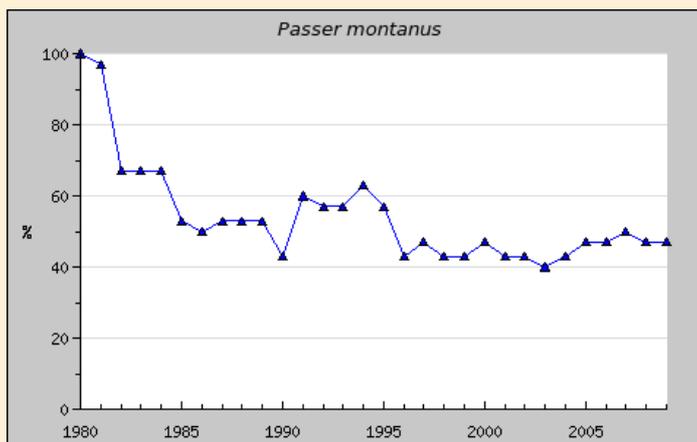


Fig. 10 : Tendence du Moineau Friquet en Europe entre 1980 et 2008 (EBCC/RSPB/BirdLife/Statistics Netherlands).



Fig. 11 : La disparition du Moineau friquet témoigne de la disparition de la nature dite « ordinaire » et des profonds changements des habitats agricoles



MISE EN LIGNE DE LA PLATEFORME ATLAS EN HIVER

En décembre 2011, le module « atlas en hiver », complément de l'AONFM, a été mis en ligne sur atlas-ornitho.fr. Il comprend une plateforme de saisie et de transmission des données hivernales (pour les régions non couvertes par une base en ligne connectée au site atlas) et une page active pour le rendu et la visualisation cartographique :

Nombre et liste des espèces par maille

Une carte générale montre l'état d'avancement des inventaires qualitatifs en hiver. La sélection d'une maille fournit le nombre d'espèces qu'elle contient et la liste détaillée de ces espèces. Plus le nombre d'espèces mentionné est élevé, plus la maille est colorée (vert intense).

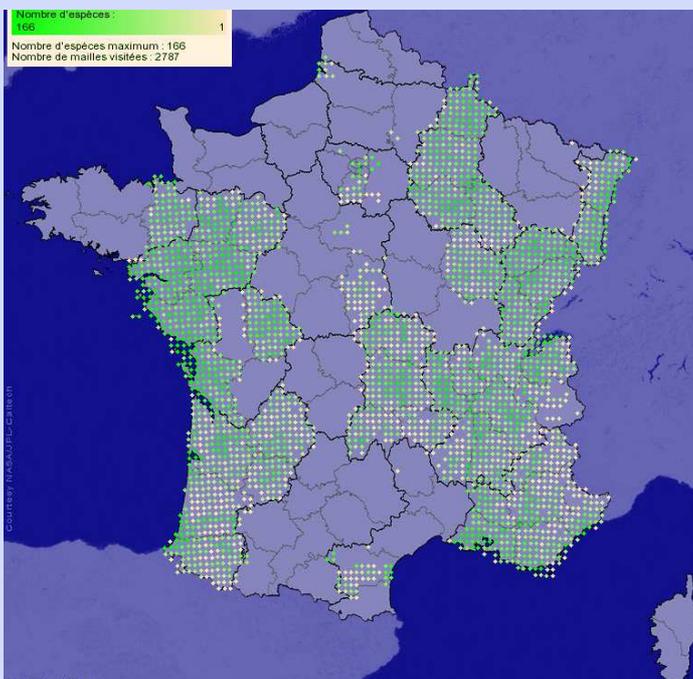


Fig. 15 : Carte nationale des observations pour l'atlas en hiver. Actuellement, cette restitution concerne uniquement une dizaine de régions.

Carte des espèces par maille

Les cartes de répartition en hiver pour chaque espèce à l'échelle nationale peuvent également être consultées sur le site atlas.

Toute espèce mentionnée entre le 01 décembre et le 31 janvier est considérée comme étant présente en hiver ; y compris des espèces occasionnelles ou en migration.

INVENTAIRES QUANTITATIFS : A CHAQUE GROUPE SA METHODE

Le recueil des informations quantitatives fait appel, pour plusieurs groupes d'oiseaux, à des suivis ou des enquêtes nationales transversales, annuelles ou périodiques.

- oiseaux d'eau (limicoles, anatidés, oiseaux marins, cormorans, ardéidés, rallidés...) : données fournies par les comptages annuels du Wetlands International recueillies au cours de la période couverte par l'atlas en hiver.
- Laridés : 3^{ème} enquête nationale Laridés hivernants (2011-2012).
- autres espèces, notamment passereaux : protocole standardisé basé sur les transects quantitatifs.



Fig. 16 : Protocoles et enquêtes mis en place ou contribuant à la réalisation de la partie quantitative de l'atlas en hiver.

EVOLUTION DE LA REPARTITION EN HIVER

La Grande Aigrette *Casmerodius albus*

Avec une population actuelle d'environ 200 couples, la Grande Aigrette est un nicheur rare et localisé en France. Son aire de répartition est cependant beaucoup plus étendue en hiver. Le premier atlas en hiver la mentionnait sur 15 mailles localisées dans les grandes régions d'é-tangs, en Brenne, en Sologne, en Dombes, en Camargue, sur les lacs champenois et sur le Rhin.

Jusqu'en 1990, moins d'une dizaine d'individus était comptabilisé lors des comptages Wetlands International de la mi-janvier. A partir de cette période, sa répartition hivernale progresse vers l'ouest, notamment en Brenne et en Sologne, puis atteint la façade atlantique. Entre 100 et 1 000 oiseaux étaient recensés en hivernage dans les années 1990 et plus d'un millier à partir des années 2000. En 2008, l'effectif hivernant a atteint un record national de 4596 oiseaux (LPO-WETLANDS INTERNATIONAL).

La carte provisoire de l'Atlas en hiver montre la formidable dynamique hivernale qu'a connu cette espèce depuis le précédent atlas et l'expansion géographique spectaculaire qui la caractérise. La Grande Aigrette est mentionnée sur au moins 1310 mailles soit sur 47 % des mailles qui ont fait l'objet d'une restitution des inventaires sur le portail national.



Fabrice Cahez

Fig. 17 : La Grande Aigrette a connu une remarquable expansion de sa répartition en période hivernale ces 30 dernières années.

Figure 18

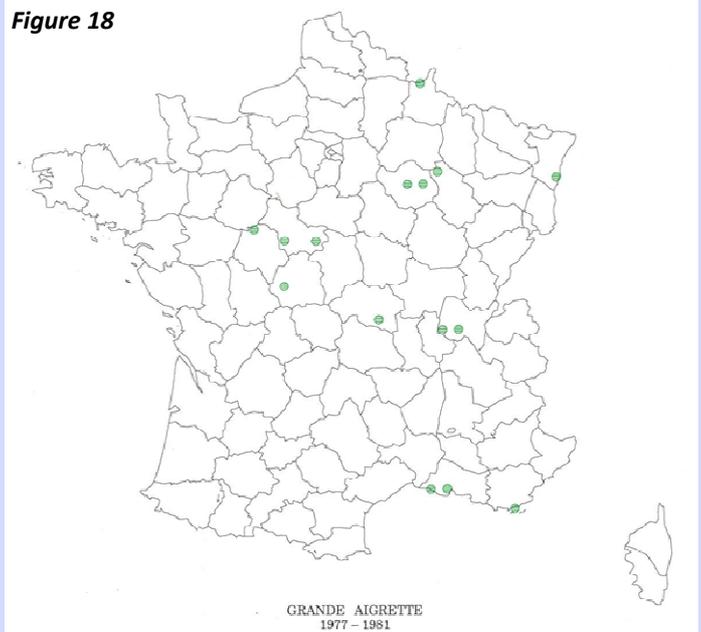


Figure 19

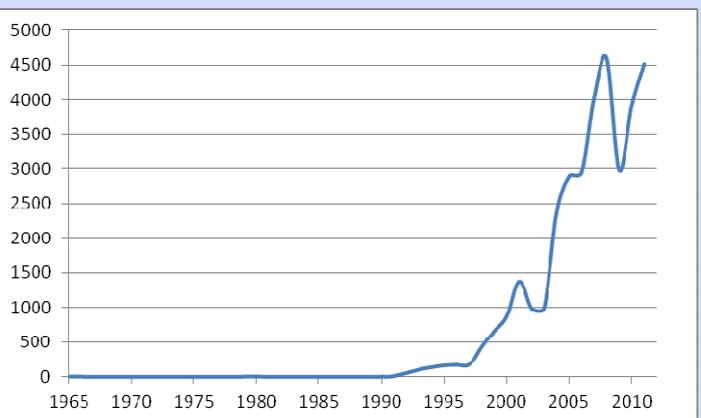
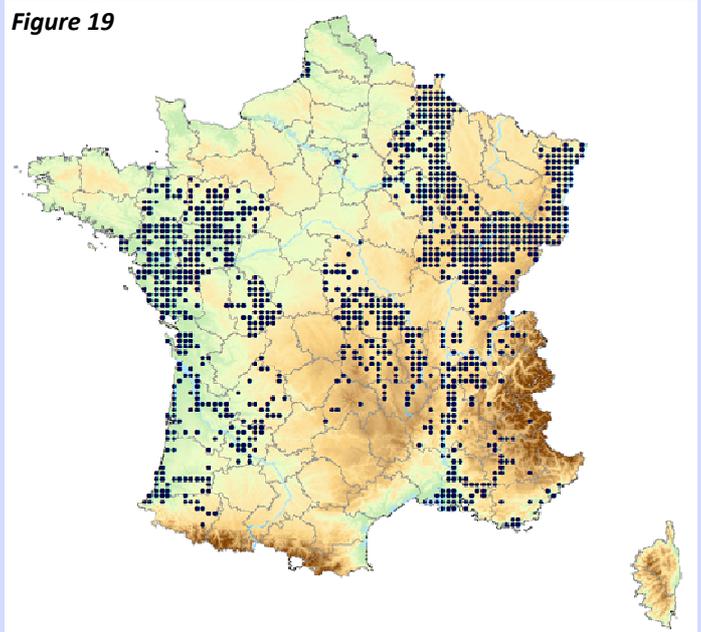


Fig. 18 : Répartition de la Grande Aigrette entre 1977 et 1981 (Atlas des Oiseaux de France en Hiver).

Fig. 19 : Répartition provisoire de la Grande Aigrette dans l'Atlas des oiseaux de France métropolitaine.

Fig. 20 : Evolution des effectifs hivernants de la Grande Aigrette en France (LPO-WI).

La Bergeronnette de Yarrell *Motacilla alba yarrellii*

En période de reproduction, la Bergeronnette de Yarrell a une répartition limitée à quelques sites littoraux en Normandie, en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais et plus marginalement en Bretagne. En période hivernale, ce taxon occupe très majoritairement le grand-quart nord-ouest de l'Hexagone, descendant au sud jusqu'aux Pyrénées-Atlantiques. Certains dortoirs peuvent concerner quelques milliers d'individus en Bretagne, en Maine-et-Loire, en Loire-Atlantique ou en Charente-Maritime.

Figure 21

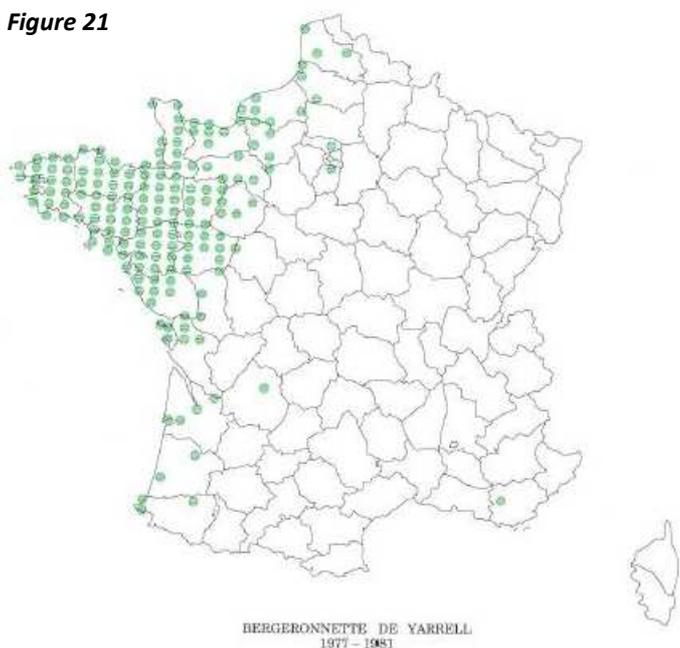


Figure 22

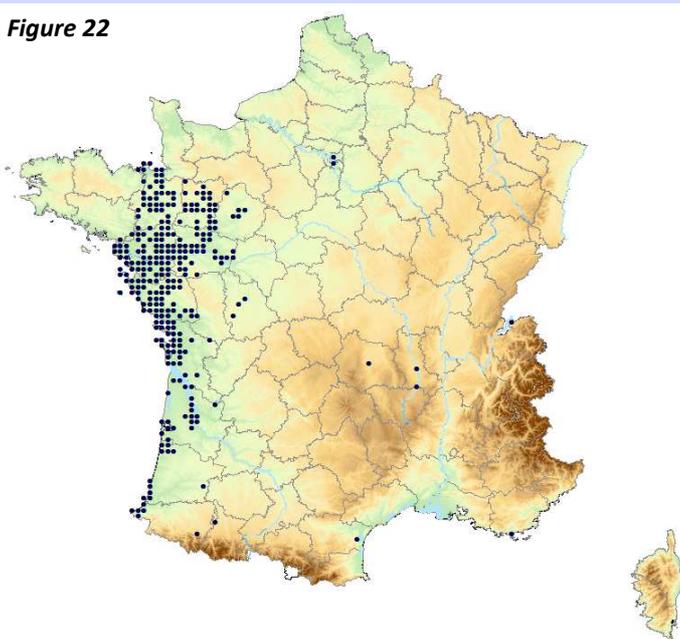


Fig. 21 et 22 : Répartition de la Bergeronnette de Yarrell entre 1977 et 1981 (Atlas des Oiseaux de France en Hiver) et dans l'Atlas des oiseaux de France métropolitaine.

La carte provisoire de l'atlas en hiver semble montrer que cette répartition a peu évolué depuis celle de l'atlas de 1977-1981. Le Nouvel Inventaire des Oiseaux de France indique cependant une légère extension de sa répartition vers l'Est où elle demeure néanmoins très rare ou occasionnelle.



2011-2012 : 3^{ème} RECENSEMENT DES LARIDES HIVERNANT EN FRANCE

Après ceux des hivers 1995-1996 et 2004-2005, la coordination de l'atlas national et la revue *Ornithos* ont proposé que l'hiver 2011-2012 soit consacré à un nouveau recensement des larides hivernant en France. En effet, les données recueillies lors de ce décompte national permettront d'enrichir qualitativement et quantitativement la base de données servant à l'élaboration de ce projet, et ce autour d'une famille souvent laissée pour compte dans les recensements.

Comme pour les recensements précédents, les comptages pourront être effectués entre la mi-décembre et la mi-janvier. Avec cette nouvelle et troisième enquête nationale périodique, nous aurons une image instantanée et actualisée de la population de goélands, mouettes, sternes et guifettes hivernant en France à l'instar de l'image annuelle obtenue pour les oiseaux d'eau avec Wetlands International. Retrouver le protocole en téléchargement sur atlas-ornitho.fr